



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:26-19198>

Département(s) de publication : **71**

Annonce n° **26-19198**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté Urbaine Creusot Montceau

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24710029000011

Ville : Le Creusot

Code postal : 71200

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Communauté Urbaine Creusot Montceau

Département(s) de publication : 71

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.ternum-bfc.fr/entreprise/consultation/689176?orgAcronyme=i1t>

Identifiant interne de la consultation : 26010MAT

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service marchés publics

Adresse mail du contact : marches.publics@creusot-montceau.org

Numéro de téléphone du contact : +33 385775150

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Conditions énoncées dans les documents de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Conditions énoncées dans les documents de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Conditions énoncées dans les documents de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 24/03/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Communauté Urbaine

Creusot Montceau (coordonnateur du groupement) Commune de Ciry-le-Noble Commune de

Montcenis Commune de Saint-Julien-sur-Dheune Commune de Saint-Vallier

Critères d'attribution : Critères énoncés dans les documents de la consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : 26010MAT - Travaux d'élagage des plantations d'alignement et d'entretien des espaces boisés sur le territoire de la CUCM et des communes membres

Code CPV principal - Descripteur principal : 45111220

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux d'élagage des plantations d'alignement et d'entretien des espaces boisés sur le territoire de la CUCM et des communes membres

Lieu principal d'exécution du marché : (71) Saône-et-Loire

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Zone nord (territoires le Creusot, le Breuil, Torcy et Montchanin)

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45111220

Lieu d'exécution du lot : (71) Saône-et-Loire

- **Description du lot :** Zone sud (territoires Montceau, Sanvignes, Saint-Vallier, Blanzly)

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45111220

Lieu d'exécution du lot : (71) Saône-et-Loire

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite sur site est obligatoire.

Autres informations complémentaires : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/02/2026